

6 Société et Culture

Cnamgs/aide à la scolarité

Prise en charge de la scolarité des orphelins et des plus démunis

Prissilia Moussavou Mouity
Libreville/Gabon

La Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) a procédé récemment, à Libreville, au paiement des frais de scolarité des Gabonais économiquement faibles (GEF) et en âge d'être scolarisés. Cette aide sociale a permis de financer le reliquat de deux dernières années académiques des apprenants orphelins, concernés par cet élan d'humanisme.

PLUSIEURS élèves et étudiants gabonais économiquement faibles et autres orphelins en âge d'être scolarisés bénéficient, depuis quelques années déjà, d'une l'aide l'Etat via la Cnamgs, dans le cadre de la prise en charge de leurs frais de scolarité.

La récente sortie de la Cnamgs était essentiellement destinée à procéder au paiement du reliquat dû aux établissements ayant accueilli ces enfants. Cet acte a le mérite d'éviter à ceux d'entre eux qui sont en fin d'études d'être empêchés de passer leurs



Photo : LLIM

Pierre Moussavou, conseiller technique à la Cnamgs: "cette aide sociale a permis à plusieurs apprenants menacés d'exclusion de passer leurs examens de fin d'année".

Photo : LLIM



Vue partielle de quelques élèves pris en charge au lycée Awassi.

examens.

« Cette aide a permis à plus de 300 élèves et étudiants menacés d'exclusions de passer leurs examens de fin d'année scolaire. 129 millions ont permis de régulariser cette situation. Pour bénéficier de cette aide, il faut être orphelin et avoir déposé un dossier à la direction générale de la veuve et de l'orphelin et à la direction générale de la Famille et des affaires sociales, qui diligentent par la suite des enquêtes sur les demandeurs. Ladite aide est variable selon les établissements scolaires », a fait savoir Pierre Moussavou, conseiller technique à la Cnamgs.

nous arrangeait pas et nous laissait incertains. Ce qui était difficile pour nous, car nous fonctionnions avec

nos fonds propres", a déploré Alexandry Ilongo Adamou, proviseur du lycée Mohamed Arissani.

Les bénéficiaires ont tressé des lauriers à la Cnamgs et à leurs responsables pédagogiques, res-

pectivement pour son initiative, et pour le savoir transmis tout au long de leur formation.



COMMUNICATION DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE

Ici et ailleurs

• Population

Investir dans les adolescentes

La journée mondiale de la population se célèbre, ce lundi 11 juillet, à l'échelle planétaire, sous le thème : *"Investir dans les adolescentes pour un monde plus juste, stable et pacifique"*. Occasion pour le secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations unies et directeur exécutif de l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population), Dr. Babatunde Osotimehin, d'indiquer, dans une allocution circonstancielle, qu'il *"faut que, partout dans le monde, les gouvernements investissent dans les adolescentes selon des modalités qui les mettent en mesure de prendre les décisions importantes de la vie et qui les équipent de manière à s'assurer quelque jour un revenu, à participer aux affaires de leur communauté et se trouver à pied d'égalité avec leurs homologues masculins"*. Des investissements, a-t-il ajouté par ailleurs, s'imposent pour protéger leur santé, notamment leur santé sexuelle et procréative, pour leur permettre de recevoir une éducation de qualité et pour élargir leurs perspectives économiques, notamment celles d'obtenir un emploi décent.

Rassemblé par F.S.L.

L'aide à la scolarité fait partie des programmes de la Cnamgs. Elle consiste à prendre en charge la scolarisation et les autres besoins scolaires des enfants orphelins et ceux issus des familles démunies. Notamment les frais de scolarité, de coopérative, de l'uniforme scolaire, du carnet de liaison, de la carte scolaire. A cet effet, les apprenants des lycées privés Awassi, Mohamed Arissani et ceux du complexe scolaire Sacré cœur...qui étaient concernés par cette aide sociale ont pu obtenir de l'Etat gabonais, via la Cnamgs, un soutien. Leur scolarité des deux dernières années ayant ainsi été financée. Le paiement des frais scolaires, qui varient entre 100 mille et 1 million de francs CFA, était au départ effectué par le Fonds national d'aide scolaire (FNAS). Cette compétence a été transférée à la Cnamgs en 2014.

Les responsables d'établissements, au départ dubitatifs quant à la matérialisation de ce programme, saluent et louent aujourd'hui l'œuvre de la Cnamgs qui a tenu ses promesses. Même si certains chefs d'établissements ciblés déplorent les modalités du paiement. *"Nous avons été informés de nouvelles procédures de paiement de cette aide scolaire. les parents devraient se rapprocher de la Cnamgs pour les formalités. Cette procédure ne*